



Communiqué du SNEA-CGT

ILS ONT OSE SUPPRIMER LE CSSEA !

Au dernier CTPM, nous avons appris la disparition du CSSEA (conseil scientifique supérieur de l'enseignement de l'architecture).

C'est une des « mesures phare de la RGPP » pour simplifier les procédures et moderniser l'Etat ! Cette instance, constituée de 20 membres élus et 10 membres nommés, est en charge d'évaluer les dossiers de demande de promotions, de congés de recherche, de dispenses de diplôme pour les candidatures aux concours de recrutement des enseignants. Eux mêmes enseignants, les membres du CSSEA représentent leurs champs de discipline pédagogique. C'est un mandat difficile pour ceux qui doivent défendre les demandes de leurs collègues dans un champ de possibilités très restreint, surtout en ce qui concerne les promotions. Dans la mesure de leurs prérogatives, les représentants du SNEA-CGT dans le conseil ont essayé d'accomplir leur mission dans un souci de justice et d'équilibre et de transmettre à la CAP des propositions adaptées au parcours de chacun.

La disparition effective de cette instance pose d'ores et déjà la question de l'évaluation des enseignants dans leur progression de carrière mais aussi de l'évaluation des conditions d'évolution scientifiques et pédagogique de l'ensemble du corps enseignant des écoles d'architecture.

Laisserons-nous maintenant le Secrétariat Général du Ministère de la Culture décider seul de l'attribution des promotions, de définir les dispenses de diplômes aux concours, de désigner les bénéficiaires des congés de recherche !

Cela paraît surréaliste! Imaginons simplement la disparition du CNU* au sein de l'université et demandons-nous alors qui aurait légitimité à conseiller les décisions d'une direction aveugle des réalités de l'enseignement ? Il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'une partie d'entre nous se pose la question du rattachement des ENSA au ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Rappelons simplement que pour nous : **Seuls les enseignants ont vocation à évaluer scientifiquement leurs pairs.** C'est un principe que l'administration et en particulier des directeurs ont tendance à oublier.

Non, nous ne pouvons pas accepter la disparition du CSSEA et nous devons plutôt exiger son renforcement, dans ses moyens d'évaluation et d'exercice de son expertise pour pouvoir ainsi rendre compte de l'engagement de tous dans la formation scientifique, artistique et technique des architectes !!

Paris le 26 novembre 2010

* Le Conseil national des universités (CNU) est l'instance nationale qui se prononce sur les mesures relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférence) de l'Université française. Il est composé de groupes, eux-mêmes divisés en sections ; chaque section correspond à une discipline